

**DOSSIER AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE
AUX INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE :

- d'une carrière de craie (rubrique 2510.1)
- d'une installation de broyage – criblage (rubrique 2515)



**EIFFAGE ROUTE NORD EST
ALLEE DE LA HAUTE BORNE
80420 FLIXECOURT**

LIVRET 0 – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

L'exploitation de la carrière de craie de Vignacourt a été initialement autorisée par arrêté préfectoral du 20 août 1985, pour une surface de 8 540 m² et une durée de 10 ans à la Société CABC implantée près d'Amiens, dans le département de la Somme (80), sur la commune de Boves et qui exerce ses activités dans le domaine de l'agriculture et exploite des carrières de craie destinées à l'amendement des terres agricoles de la région.

CABC a obtenu l'autorisation de poursuivre l'exploitation de carrière (rubrique 2510.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) pour 15 ans par arrêté en date du 7 janvier 2000, portant la surface à 2,79 ha et fixant la capacité de production à 8 200 tonnes par an (soit 6 300 m³). Une installation de premier traitement (broyage et ou criblage) valorise la craie en place.

L'arrêté est arrivé à échéance alors que l'ensemble des réserves disponibles n'ont pas été exploitées. La Société a donc réfléchi à reprendre l'exploitation de la carrière et achever l'extraction du gisement encore disponible pour pérenniser et valoriser au maximum la ressource en place, en exploitant notamment 2 m de craie supplémentaires sous le niveau du carreau actuel.

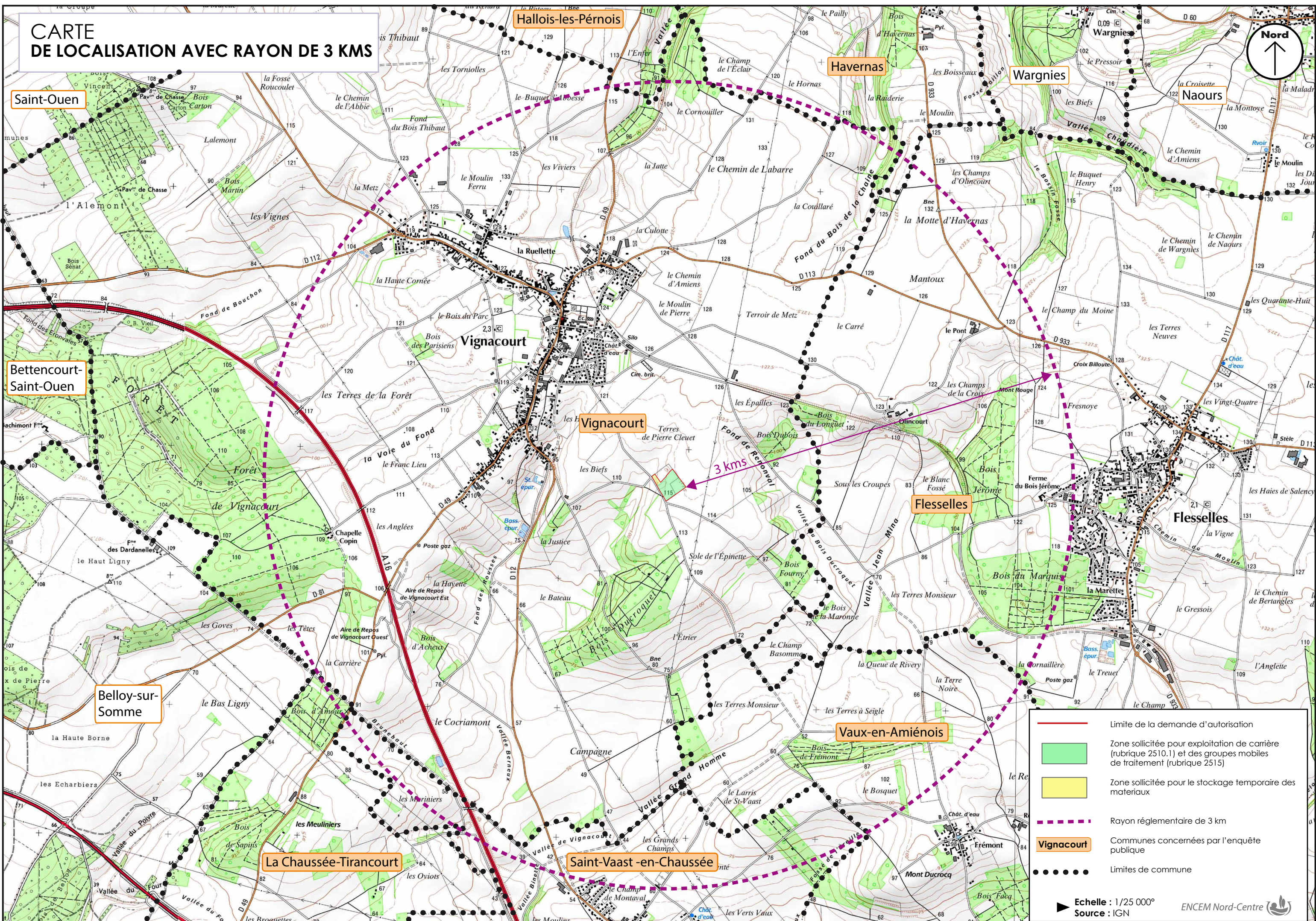
En parallèle, l'étude des différentes alternatives pour mener ce dossier a pris en compte la possibilité de remblayage intégral du site avec des matériaux inertes extérieurs, solution répondant à des attentes locales de stockage des matériaux inertes non recyclables actuellement.

La CABC, n'ayant pas la maîtrise de ces opérations de remblais, a conclu un partenariat avec la société Eiffage Route Nord Est et le Centre Communal d'Action Sociales de Vignacourt, propriétaire du terrain, pour la nouvelle demande d'autorisation.

C'est ainsi qu'Eiffage Route Nord Est présentera en son nom l'autorisation de reprendre l'exploitation de la carrière de Vignacourt, avec comme exploitant exclusif de la craie la société CABC et pour les opérations de remise en état les compétences et le savoir-faire d'Eiffage Route Nord Est.

Les conditions d'exploitation seront identiques à celles qui ont été mises en œuvre jusqu'ici. Seules les modalités de remise en état vont évoluer pour intégrer un remblayage intégral de la fouille avec des remblais inertes extérieurs. Un retour à la topographie initiale facilitera la remise en cultures.

CARTE DE LOCALISATION AVEC RAYON DE 3 KMS



Saint-Ouen

Hallois-les-Pérois

Havernas

Wargnies

Naours

Bettencourt-Saint-Ouen

Vignacourt

Vignacourt

Flesselles


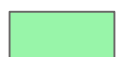
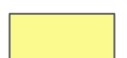



Flesselles

Belloy-sur-Somme

Vaux-en-Amiénois

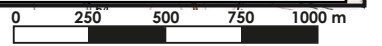
La Chaussée-Tirancourt

Saint-Vaast-en-Chaussée

-  Limite de la demande d'autorisation
-  Zone sollicitée pour exploitation de carrière (rubrique 2510.1) et des groupes mobiles de traitement (rubrique 2515)
-  Zone sollicitée pour le stockage temporaire des matériaux
-  Rayon réglementaire de 3 km
-  Vignacourt
-  Limites de commune

Echelle : 1/25 000°
Source : IGN

ENCEM Nord-Centre 

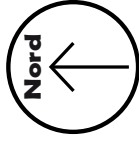


Le présent dossier constitue au titre des articles L181-1 et R181-1 du Code de l'Environnement une demande d'autorisation environnementale de reprise d'exploitation de carrière avec mise en fonctionnement d'une installation mobile de criblage et/ou broyage.

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CONCERNEES PAR LES ACTIVITES DU SITE

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Critères de classement et seuils	Critères propres au site	Situation administrative	Rayon d'affichage de l'enquête publique
2510-1	Exploitation de carrière	Néant	-	Autorisation	3 km
2515-1	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance installée de l'ensemble des machines fixes : P A si $P > 550 \text{ kW}$ E si $200 < P \leq 550 \text{ kW}$ D si $40 < P \leq 200 \text{ kW}$	90 kW pour l'unité de criblage 283 kW pour l'unité de broyage-cribalge, soit 283 kW au maximum	Enregistrement	Sans objet

CARTE PLAN PARCELLAIRE



YO

6

11

YN

9

7

26

10

25

15

14

ZM

10

YM

YP

—+— Limite de la demande d'autorisation

■ Zone sollicitée pour exploitation de carrière (rubrique 2510.1) et des groupes mobiles de traitement (rubrique 2515)

■ Zone sollicitée pour le stockage temporaire des matériaux (station de transit rubrique 2517.3)

7 Numéro de parcelles concerné

6 Numéro de parcelles

— Limite de parcelle

- - - Limite de lieu-dit

- - - Limite de section

Echelle : 1/2 000

Source : IGN

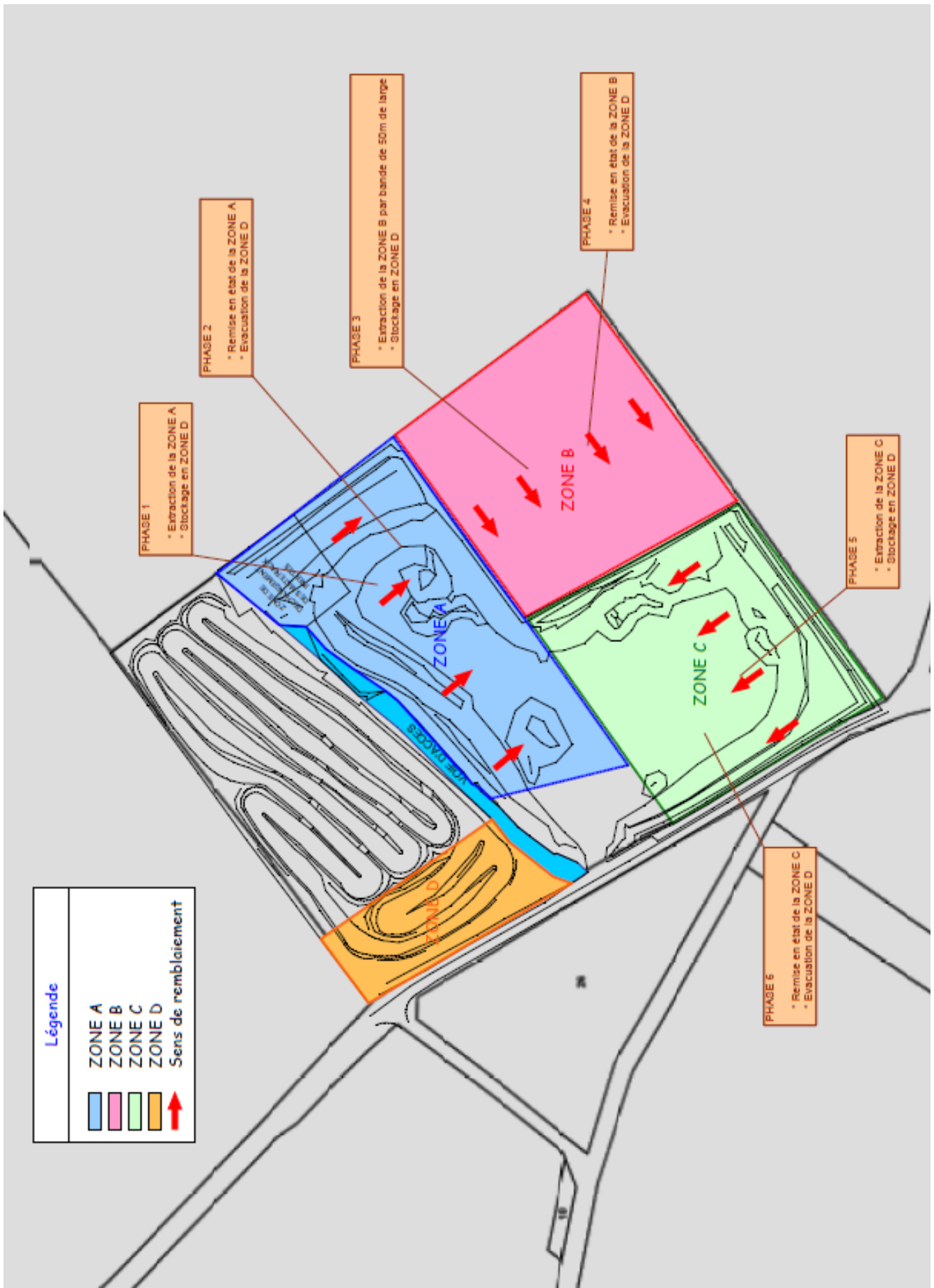
ENCEM Nord-Centre

LOCALISATION

REGION	:	Hauts de France
DÉPARTEMENT	:	Somme
COMMUNE	:	Vignacourt
LIEU-DIT	:	Terres de Pierre Cleuet
PARCELLE	:	YO 7 (pp)

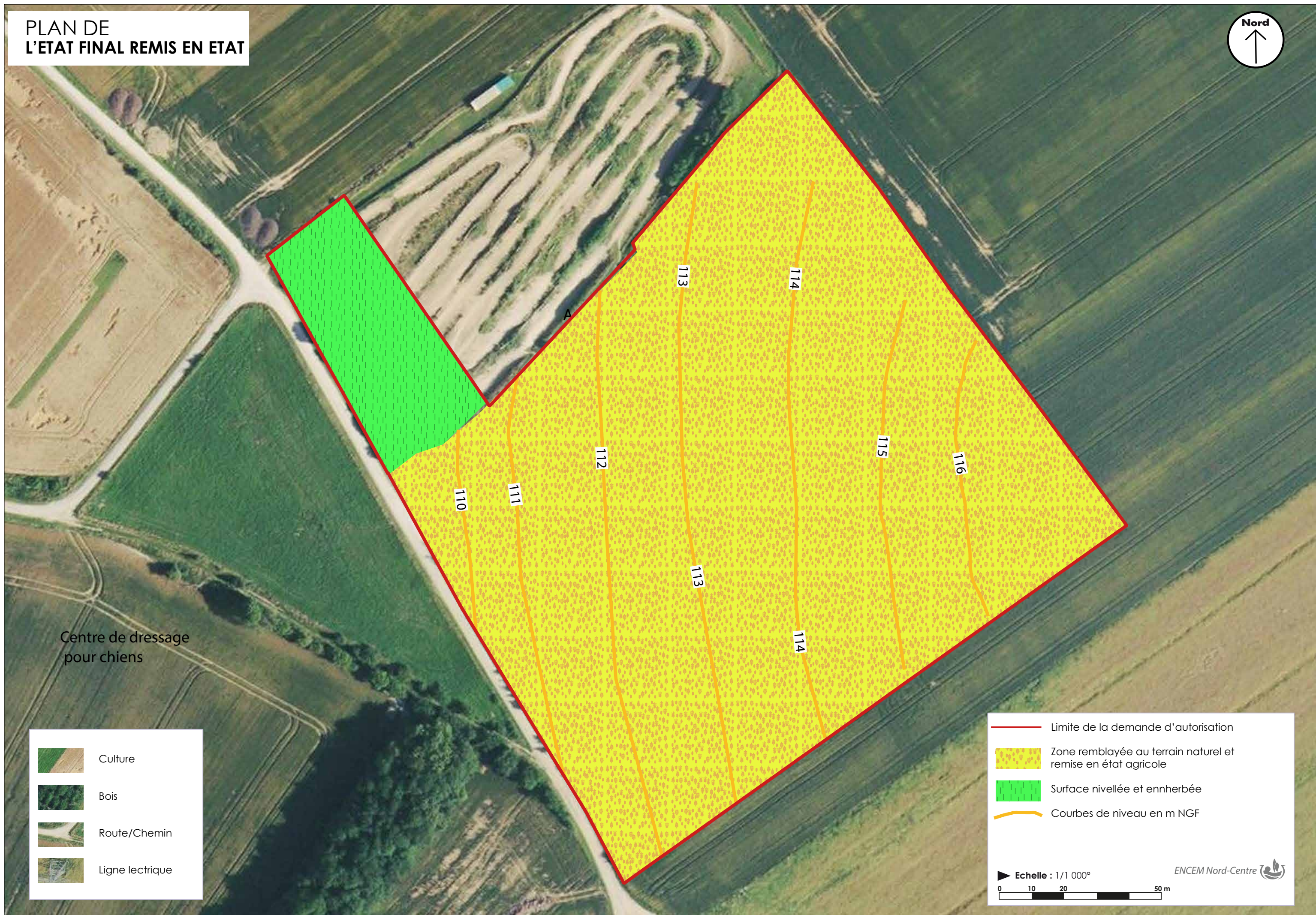
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Substance à extraire et à traiter	Craie du Sénonien
Superficie du projet de carrière	30 630 m ² (3 ha 06 a 30 ca) → 27 900 m ² en carrière → 2 730 m ² pour le stockage temporaire des matériaux
Superficie restant à extraire dans le cadre du projet	22 300 m ² (2,23 ha) dont 5 800 m ² à décaper
Epaisseur moyenne de découverte non valorisable	0,5 m de terre végétale
Epaisseur moyenne de gisement	10 m pour la zone inexploitée et surcreusement de 2 m sous le carreau actuel à 109 m NGF
Cote limite d'extraction	107 m
Volume de stériles d'exploitation	→ 2 900 m ³ → Pas de stérile de production
Volume de gisement	92 300 m ³
Tonnage	120 000 tonnes environ (densité de 1,3 t/m ³)
Mode d'exploitation de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> → A ciel ouvert, en fouille sèche → Par campagnes, au moyen d'une pelle mécanique ou d'un chargeur équipé d'un cover-crop pour décompacter la craie → 500 à 800 m² par campagne → 1 à 2 paliers → principe global consiste à extraire les parties A (surcreusement), B (zone à extraire intégralement) et C (surcreusement) définies ci-dessous dans l'ordre chronologique et d'utiliser la plate-forme D pour le stockage temporaire de la craie extraite
Traitement des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> → Groupes mobiles implantés sur le carreau à 107 m NGF environ → Criblage (90 kW) ou Broyage et criblage (283 kW) → Puissance maximale installée = 283 kW
Stockage temporaire des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> → Stockage au sol sur plate-forme à l'ouest de l'emprise → 2 730 m² pour une capacité maximale de 10 000 m³



Production moyenne	5 500 t/an
Production maximale	9 000 t/an
Destination des produits finis	<ul style="list-style-type: none"> → Craies destinées à l'amendement des terres agricoles (0/35, 0/40 et 0/150 mm) et craie de remblais (refus de criblage, 2%), → Agriculteurs et coopératives → Zone de chalandise : 50 km environ autour de la carrière
Evacuation / réception des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> → Par remorques agricoles (CU de 14 à 24 t) ou camions de l'entreprise CU de 27 tonnes en moyenne) → Contrôle par peson sur le chargeur, → Au maximum 10 rotations par jour par 4 camions de l'entreprise ou 10 tracteurs agricoles → Camions 6x4 de 16 t de CU pour les apports de matériaux inertes. 10 rotations par jour au maximum
Périodes d'activité	<ul style="list-style-type: none"> → Campagnes de 1 à 3 semaines entre mars et août pour un total de 5 à 8 semaines / an → Extraction : 1 à 2 semaines par an en mars / avril → Traitement : 2 à 3 semaines par an en mai → Evacuation des produits finis : 2 à 3 semaines durant les mois de juillet et août (1 semaine en juillet et 1 à 2 semaines en août) → Apports de matériaux inertes extérieurs : toute l'année
Horaires de fonctionnement	8h00 – 18h00
Personnel sur le site	1 à 2 personnes selon l'activité
Energie / Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> → Pas de réseau électrique → Moteurs thermiques pour les engins et les groupes mobiles → Ravitaillement par camion-citerne en fonction des besoins (dispositifs d'absorption disponibles)
Gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> → Ni prélèvement ni rejet → Pas d'usage d'eau sur le site → Eau potable en bouteilles
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> → Déchets d'exploitation = stériles de découverte → Pas d'entretien sur site → Déchets assimilables aux OM : poubelle dans le fourgon, ramené à l'atelier → Chiffons et déchets hydrauliques : poubelle dans le fourgon, ramené à l'atelier

PLAN DE L'ETAT FINAL REMIS EN ETAT



Centre de dressage pour chiens

	Culture
	Bois
	Route/Chemin
	Ligne lectrique

	Limite de la demande d'autorisation
	Zone remblayée au terrain naturel et remise en état agricole
	Surface nivelée et enherbée
	Courbes de niveau en m NGF

Echelle : 1/1 000°

ENCEM Nord-Centre

Principales émissions	<ul style="list-style-type: none">➔ Poussières : émissions diffuses limitées compte tenu de la méthode d'exploitation, du matériau et de la durée des campagnes. Emissions possibles lors des apports de matériaux extérieurs. Dispositifs d'arrosage prévus➔ Emissions sonores : niveau sonore ambiant compris entre 40 et 41 dB(A). Emergence maximale de 1,5 dB(A) à la plus proche habitation.➔ Vibrations mécaniques liées aux matériels et émissions lumineuses limitées aux abords immédiats et pas de travail de nuit
Remise en état	<ul style="list-style-type: none">➔ Remblayage intégral (au TN) de la fosse, coordonné à l'avancée de l'exploitation➔ Apport de matériaux extérieurs : 15 000 m³/an au maximum➔ Nivellement et enherbement de la plate-forme de stockage
Devenir du site	Zone agricole
Durée demandée	25 ans y compris l'achèvement des travaux de remise en état

